

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**PROCES VERBAL**

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire **le mardi 17 octobre 2023 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 25/09/2023
3. Subventions associations
4. Cartes cadeaux personnel
5. Conventions diverses : * Ardenne Métropole : police intercommunale
* Conseil Départemental 08 : aménagement RD33
6. Devis divers
7. Informations diverses
8. Courriers divers
9. Questions diverses

Le Maire, Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, **le mardi 17 octobre 2023 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Michaël JACQUES - Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX - Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.
Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ (arrivée à 19h58) - Peggy GUILLON - Pascale LAUX - Ludivine RIVIERE - Annick THELIER

Absents excusés : Madame Murielle AMBERT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE
Monsieur Eric DEREWARD qui donne pouvoir à Monsieur Laurent NICLOUX

Absente : Madame Anne-Elisabeth DUEZ (arrivée à 19h58)

Monsieur le Maire désigne Madame Annick THELIER en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25/09/2023**

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 **DELIBERATION**

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que 7 associations lumichonnes ont fait parvenir des demandes de subventions de fonctionnement pour l'année 2023.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions suivantes :

Fonctionnement	
➤ Badminton Club de Lumes	630,00 €
➤ La Balise	585,00 €
➤ La Boule Lumichonne	650,00 €
➤ Lumes Collections	680,00 €
➤ Lumes Courir	625,00 €
➤ Syndicat Avicole des Balcons de Meuse	635,00 €
➤ UNC Lumes / Vivier au Court	720,00 €

Le Président de l'association AML nous a fait part de l'arrêt de son association et que sa dissolution était effective.



CARTES CADEAUX PERSONNEL

Comme tous les ans, une carte cadeau est à destination des agents à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous conservons ce principe pour cette année 2023.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'achat de cartes cadeaux multi-enseignes auprès du magasin CORA pour le Noël du personnel communal selon le détail suivant :

- 100,00 € pour le personnel titulaire
- 50,00 € pour le personnel non titulaire ayant plus de 90 jours de présence au cours de l'année civile.



CONVENTIONS DIVERSES

Ardenne Métropole : police intercommunale

Afin de répondre aux habitants qui constatent une vitesse excessive des voitures sur la RD 33, Monsieur le Maire évoque la possibilité de signer une convention avec Ardenne Métropole pour l'intervention au sein de la commune de la police intercommunale. Le temps souhaité et les actions à réaliser sont à définir parmi une liste proposée.

Après discussion, les membres présents souhaitent des plages horaires plus variables car celles proposées par la convention ne sont pas assez étendues. Les horaires de travail sont actuellement de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

Conseil Départemental des Ardennes : aménagement RD33

Il s'agit d'annuler et remplacer la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal concernant l'entretien de l'emprise départementale suite aux travaux RD33. En effet dans le titre de la délibération il a été indiqué « Espaces Verts » mais cela concerne également les trottoirs et abords de la route.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, d'engager la municipalité à entretenir les travaux qu'elle réalise sur l'emprise départementale autour de la RD33 à l'entrée de la commune côté Nouvion sur Meuse.

Les membres présents autorisent, par ailleurs, Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Rénovation d'un logement communal au-dessus de l'école maternelle
(Eco Iso Confort) | 26 593,08 € TTC |
| Les agents communaux réalisent les peintures, les sols, le montage de la cuisine.
A noter que 6 logements seront totalement rénovés sur les 7 que possède la commune. | |
| - Changement des horloges astronomiques sur les armoires de l'éclairage public
(FDEA) et frais de maîtrise d'œuvre | 6 398,52 € TTC
799,82 € TTC |

Pour information :

- Devis de l'Entreprise Infocopy d'un montant de 269,40 € TTC pour l'achat des mises à jour de l'anti-virus de l'informatique de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Michaël JACQUES :

- Un point sur le retard de l'entreprise de peinture pour les travaux du logement communal de l'école maternelle va être effectué cette semaine. Fin prévue vers le 31 octobre.
- La peinture de la barrière de la bibliothèque est en cours.
- Suite à une réunion travaux RD33, une nouvelle entreprise va être contactée pour établir un devis de sécurisation de quelques lotissements.

Annick THELIER :

- Le repas d'automne de la commune pour les séniors de 65 ans et plus s'est déroulé le dimanche 8 octobre dernier. Malgré le peu de participation des séniors du village (53 personnes exactement), nous avons réuni environ 80 personnes avec les élus présents et les nouvelles invitations envoyées à la population (tranche d'âge de 50 à 64 ans). Toutes les personnes présentes ont, d'après les retours reçus, passé une excellente journée et sont prêtes à la renouveler l'an prochain. Elle remercie les bénévoles du samedi après-midi pour la préparation de la salle des fêtes.
- Ce mardi 10 octobre, avait lieu le traditionnel repas de fin mandat des élus du 14^{ème} conseil municipal enfants. Les enfants étaient ravis et très disciplinés ; nous avons passé un excellent moment avec eux.

L'élection du 15^{ème} CME aura lieu ce vendredi 20 octobre avec 13 candidatures pour 9 postes.

- Ce lundi 17 octobre a eu lieu l'assemblée générale des Ecoliers Lumichons pour élire le nouveau bureau composé de :
 - Mme Julia Sartelet en tant que Présidente
 - Mme Justine CARRE en tant que trésorière
 - Mme Séverine GERARD en tant que secrétaire

Le précédent bureau a remis un chèque de 3 000,00 € à l'école pour soutenir leurs actions dont un voyage de fin d'année en juin 2024.

Olivier PETITFRERE :

- Marché de fourniture d'électricité pour 2024 et 2025 : la commune fait partie du groupement de commande FDEA pour l'achat d'électricité et les résultats de l'appel d'offre pour 2024 et 2025 sont

les suivants : en tarif C5 180 € le MWH en 2024 (+14%) puis 159 € (-12%) en 2025 contre 158 € en 2023.

- La commission permanente du Conseil Départemental a attribué à la commune la somme de 12 643 € au titre du produit des amendes de police dans le cadre des travaux RD33.
- La même commission permanente a attribué à la commune la somme promise de 4 817 € pour les travaux de l'agence postale communale dans le cadre du contrat de territoire.
- Confirmation du Président de la Région Grand Est sur l'attribution de 20 000 € pour la rénovation du toit en ardoises du bâtiment de la crèche.
- L'école de Lumes sera évaluée au cours de l'année scolaire 2023/2024 conformément à la loi relative à L'école de la confiance. Les enseignants vont réaliser une auto évaluation puis une équipe d'évaluateurs va se déplacer pour rencontrer nos personnels (ATSEM, périscolaire, ...). Un rapport d'évaluation sera adressé à la mairie pour nourrir la réflexion autour d'un nouveau projet d'école.
- Travaux de l'agence postale communale : ce lundi 16 octobre a eu lieu la réception travaux avec des réserves émises par Monsieur le Maire. Les artisans ont deux semaines pour tenir compte des finitions à réaliser et une dernière réunion de levée de réserves est programmée le lundi 30 octobre.
- Travaux RD33 : le travail avance selon le rythme du calendrier : une première partie des enrobés aura lieu la semaine 44 du 30 octobre au 03 novembre avec une déviation mise en place par le Conseil Départemental. La route va être interdite à la circulation de 8h00 à 18h00. Une information à la population va être effectuée le plus largement possible par le biais de différents vecteurs : gazette lumichonne, panneau lumineux, flyer dans les boîtes aux lettres, site internet, presse locale.
- Une enquête publique est en cours (clôture le 7 novembre) pour l'entreprise Galloo France qui souhaite exploiter une installation de recyclage de matières métalliques située à côté de la ZAC sur la commune de Lumes.

COURRIERS DIVERS

- Courrier de Mme Marie-Claire Jaisson qui tient à dire sa satisfaction quant au résultat de la modification du « zébra » positionné devant son portail et la mise en place du plot pour éviter tout débordement.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question des membres présents.

Suspension de séance de 20H34 à 20H36.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H37.
La prochaine séance de conseil municipal aura lieu semaine 49.

La Secrétaire de séance

Annick THÉLIER




Le Maire,

Olivier PETITERERE

